

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE COMMUNE DU MUY (83)

Permanence du 3 février 2022 – 10h00 à 12h30

Mairie du Muy

1. NOTE D'AMBIANCE

Présences :

- Agence Pour l'Immobilier de la Justice (APIJ)
- Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
- Etat d'Esprit Stratis, assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'APIJ

Participations :

- 25 personnes au total

Tonalité des échanges :

- Une quinzaine de personnes est arrivée au début de la permanence. Cette action de concertation représentait pour certains riverains le premier contact avec l'équipe projet. L'équipe projet s'est adaptée pour présenter le projet de façon générale aux personnes et répondre aux questions d'ordre transverse.
- Après une demi-heure de présentation générale, l'équipe projet a proposé aux participants de se diriger vers des échanges individuels. L'objectif de ce deuxième temps était de répondre aux questions plus personnelles des participants.
- La majorité des questions concernait l'impact du projet d'établissement pénitentiaire sur les riverains directement et indirectement impactés : nuisances sonores, sécurité, impact sur le trafic routier, impacts sur la future zone de développement économique, impacts potentiels sur le tourisme, impacts d'une éventuelle dévaluation financière de l'immobilier.
- De nombreux riverains ont questionné le choix d'implantation du projet d'établissement pénitentiaire au Muy, à proximité d'habitations et de vignes classées en Côtes-de-Provence.
- Certains riverains, situés à 2 km autour de la zone d'implantation se sont étonnés de ne pas avoir été informés du projet par l'Apj.

2. PROFIL DES PARTICIPANTS ET RAPPORT AU PROJET

- Un propriétaire viticole impacté et opposé au projet. Il demande à l'APIJ d'étudier des sites alternatifs.
- Trois propriétaires de maisons au Muy (de longue date pour certains), non directement impacté, qui se questionne sur l'incidence du projet sur le prix du foncier.
- Un couple de promoteur immobilier des parcelles n° 15, 16, 17, 18, 19 et 22. Le couple se questionne sur l'impact du futur établissement pénitentiaire sur leur activité.
- Un couple de propriétaire de parcelles impactées par le projet. Ils ne vivent pas au Muy au quotidien, et un locataire (présent également) occupe leur propriété. Le couple est en attente d'information plus précise sur l'avenir du projet (implantation, rétro-planning etc.).
- Un locataire vivant actuellement dans une maison située sur la parcelle de 74 ha impactée par le projet. Il est en attente d'information plus précise sur l'avenir du projet (implantation, rétro-planning etc.).
- Un couple de propriétaire et usufruitier sur des parcelles impactées par le projet. Le couple est en attente d'information plus précise sur l'avenir du projet (implantation, rétro-planning etc.).
- Deux propriétaires vivant à proximité du projet. Ils se questionnent sur l'impact du projet sur son quartier, notamment en termes de nuisances sonores et d'inondations.
- Quatre propriétaires vivant dans le hameau des Vignes. Ils se questionnent sur l'impact du projet sur son quartier, notamment en termes de nuisances sonores et d'inondations.
- Un couple de propriétaire de deux maisons au Muy. L'une de ses maisons, située au Sud de la parcelle représente pour eux un attachement sentimental fort. Il s'agit en effet d'une ancienne maison de famille qu'ils comptaient léguer à leurs enfants.
- Un élu d'opposition du Conseil municipal proche du RN, propriétaire d'une maison au Muy.

3. THEMES DES OBSERVATIONS

- **Historique des sites étudiés :**

- Une personne demande : « *Quand les recherches de site ont-elles commencées ?* »
- Plusieurs riverains demandent des informations concernant l'historique de choix d'implantation au Muy : « *Est-ce que les recherches de site ont été réalisées sur l'ensemble du département ?* »
- Une riveraine demande pourquoi le projet n'a pas été anticipé lors de la construction du nouvel établissement à Draguignan.
- Un riverain indique qu'en 2018 le choix d'implantation pour l'établissement pénitentiaire de Draguignan posait moins de problèmes.
- Une partie des riverains ont connaissance du site des Bréguières proposé par les acteurs locaux et demande son étude par l'Apij.

- **L'implantation du site pénitentiaire :**

- Plusieurs personnes demandent pourquoi le site du Muy a été choisi en comparaison avec les autres sites étudiés ? Un riverain indique que le site actuel gêne de nombreux acteurs et est pénalisant au-vu de sa proximité avec une route touristique importante.
- Une personne demande si la ville du Muy propose des terrains alternatifs.
- L'élu d'opposition du conseil municipal demande si les terrains militaires vers la Motte ont été étudiés.
- Plusieurs personnes ont posé les questions suivantes : « *Étudiez-vous les sites alternatifs proposés par l'agglomération et la ville ? Si oui, pourquoi ne pas opter pour ces derniers ?* »
- Une personne se demande s'il est nécessaire d'étudier une zone de 74 ha, pour une construction de 15 ha. Si cette étude est nécessaire. Il demande quel est le projet pour les ha qui ne seront pas utilisés pour le site pénitentiaire.
- Un viticulteur impacté par le projet indique : « *Le site, qui produit pourtant des vignes Côtes-de-Provence, est soumis à une double peine, celle de l'établissement pénitentiaire et celle de la future zone de développement économique.* »
- Plusieurs personnes demandent de prendre exemple sur l'implantation de l'établissement pénitentiaire de Grasse : « *éloigné des pavillons.* »
- De nombreux riverains demandent quand ils auront connaissance de l'implantation définitive du projet.
- Une riveraine, dont la propriété est située sur la parcelle de 74 ha, indique : « *Le projet d'établissement pénitentiaire va impacter la maison de mon grand-père. Je souhaitais léguer cette propriété à mes enfants qui a une forte valeur*

sentimentale. Le Var est le plus grand département français, il y a bien un autre terrain ? »

- Un propriétaire habitant au hameau des Vignes indique : *« Les inondations au Muy sont fréquentes. Les parcelles entre le valon de la Magdeleine et le hameau des Valises sont inondables. Le projet va davantage imperméabiliser le sol. Qu'avez-vous prévu en termes d'inondations ? »*
- Une personne à la retraite a acheté récemment une maison à proximité du site d'implantation. Il indique ne pas comprendre l'implantation désignée à proximité de pavillons.
- L'élu municipal d'opposition demande qui est le décisionnaire final dans le choix d'implantation de l'établissement pénitentiaire.
- Une propriétaire située à proximité du projet indique : *« L'établissement pénitentiaire se situera en entrée de ville, sur une zone touristique. Les touristes ne verront que cela. »*
- Une propriétaire située à proximité du projet indique : *« Je plains les personnes qui habitent à proximité et qui demain se retrouveront coincés entre la gare, la prison »*

• **L'impact financier du site pénitentiaire :**

- Une personne demande qui achète les parcelles dédiées à l'établissement pénitentiaire et qui est chargé du dédommagement des propriétaires ? Une personne précise que certaines maisons ont déjà été préemptées par l'EPF PACA.
- Un propriétaire situé sur la parcelle du Muy indique qu'il souhaitait construire des bâtiments sur la zone de 74 ha dédiée au projet. Il précise que son projet est actuellement lésé et que des dédommagements sont à prévoir.

• **Les impacts locaux du site pénitentiaire :**

- Une personne demande ce que peut rapporter un établissement pénitentiaire en termes de prix du foncier.
- Un participant demande si les impacts de l'établissement pénitentiaire sur le tourisme ont été étudiés.
- Un propriétaire situé dans le hameau des Vignes se questionne sur l'avenir du quartier des Vignes après l'ouverture de l'établissement pénitentiaire.
- Un viticulteur impacté par le projet indique que le projet va dévaloriser les environs. Ils demandent de penser aux enjeux, notamment agricole, locaux.
- L'élu municipal d'opposition indique : *« Aujourd'hui à Grasse, on ne parle plus de parfums, mais d'établissement pénitentiaire. Celui du Muy va venir polluer l'activité locale. »*
- Un propriétaire situé à proximité du site demande quel dispositif de sécurité est prévu aux alentours du site.

- Une personne demande si le projet de cave sera impacté par l'établissement pénitentiaire.
- **Les impacts sonores de l'établissement pénitentiaire :**
 - Un propriétaire à proximité du projet, demande quelles nuisances sonores, internes et externes, provoquent un établissement pénitentiaire ?
 - L' élu municipal d'opposition précise que : « *les nuisances sonores induits par un établissement pénitentiaire impactent les riverains situés jusqu'à 300 mètres autour.* » Un participant demande si cette situation peut empirer les jours de vent.
 - Une propriétaire située à proximité du projet indique qu'elle entend actuellement les animations des campings les plus proches. Elle s'inquiète actuellement des nuisances futures de l'établissement pénitentiaire.
- **Le projet global :**
 - Une personne demande : « *Quel sera le profil des personnes incarcérées ?* »
 - Une personne indique : « *Au-vu de sa proximité avec des foyers de vie, l'implantation actuelle du projet génère des angoisses chez les riverains.* »
 - Un propriétaire impacté demande le rétro-planning du projet.
 - Une riveraine demande quand des informations plus précises, notamment sur l'implantation finale du projet, seront disponibles.
- **L'implication des élus locaux :**
 - L' élu municipal d'opposition indique ne pas comprendre la position de la Maire du Muy. Il précise : « *La maire du Muy souhaite situer l'établissement pénitentiaire au Nord, pour viabiliser les accès au sud, en eau, gaz etc. Ces aménagements serviront à la future zone de développement économique.* »
- **Le dispositif de concertation :**
 - Plusieurs personnes situées à proximité du site d'implantation indiquent ne pas avoir reçu le dépliant, distribué à tous les pavillons et entreprises situés à 20 km autour du site d'implantation. Ainsi les riverains ont mentionné des « *défauts de communication envers les riverains directement impactés. Ces défauts sont d'autant plus problématiques pour les personnes qui n'ont pas d'accès à internet* »
 - Un locataire vivant sur la parcelle de 74 ha, demande des informations sur le dispositif de communication, en particulier : « *où les informations des permanences ont été diffusées ?* »
 - Un riverain du hameau des Vignes indique qu'en termes de concertation, son quartier n'a pas l'impression d'être impliqué dans le dispositif de communication et de concertation.

- Un propriétaire situé à proximité du projet demande pourquoi la ville des Arcs fait partie du dispositif de communication et de concertation.
- L'élu municipal d'opposition indique : « *La concertation est plus que limitée puisque l'emprise de 74 ha est déjà fixée. Les riverains auraient aimé être informés et avoir un référendum communal pour se prononcer en amont du projet. Les riverains ont eu connaissance du projet par la presse.* »
- L'élu municipal d'opposition demande si les riverains auront accès aux comptes rendu des actions de concertation.